

**PERISCOLAIRE
ASLH MERCREDI APRES-MIDI
NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES
TRANSPORTS SCOLAIRES
RESTAURATION SCOLAIRE / PAUSE MERIDIENNE**

Pièces à fournir en un seul exemplaire

L'enfant doit être scolarisé sur la commune pour bénéficier de ces services.

Dans tous les cas (périscolaire, nouvelles activités périscolaires et/ ou ALSH du mercredi après-midi, transports scolaires et restauration scolaire / Pause méridienne) :

- **Le dossier familial comprenant :**

- Récapitulatif des demandes d'inscription du ou des enfants
- Fiche famille
- Autorisations

Joindre :

- Jugement de modalités de garde pour les parents séparés/divorcés

- **Puis, pour chaque enfant :**

- Fiche de préinscription / fiche enfant
- Fiche sanitaire de liaison
- Carnet de santé (pages vaccinations)
- Photo d'identité de l'enfant
- Attestation d'assurance scolaire, péri et extrascolaire 2017/2018 ou responsabilité civile

- Dans le cas d'une **inscription à l'ALSH du mercredi après-midi**, fournir en plus :

- Copie de l'avis d'imposition 2016 (ou de non-imposition) sur les revenus 2015 du foyer
- Quotient familial de la CAF

Pensez à cocher les mercredis choisis au verso de la feuille

- Dans le cas d'une **inscription aux transports scolaires**, fournir en plus :

- demande d'inscription aux transports scolaires
- 1 photo d'identité (pour une 1^{ère} inscription ou un renouvellement de carte périmée)

Renouvellement de dossier
pour l'année scolaire
2017/2018

Dossier à ramener
Entre le 24 avril et le 5 mai au
secrétariat de la Mairie